

Présentation de Mme Phyllis Mabasa, Directrice Générale de la  
Sasria (Société Sud-africaine d'Assurance des Risques  
Politiques) lors du 15<sup>ème</sup> Forum Africain de la Réassurance  
Tenu à Nairobi (Kenya)

***'Assurance-risques politiques en Afrique – Solution  
préconisée par la SASRIA***

---

**1. ASSURANCE - RISQUES POLITIQUES – DOCUMENT DE SYNTHÈSE**

**1.1. Eléments de l'Assurance Risques – Politiques et Crédit**

L'assurance – risques politiques est le genre d'assurance que toute entreprise, quelle qu'en soit la dimension, pourrait contracter pour se prémunir contre le risque politique - surtout contre le risque de voir une révolution ou une crise politique s'achever par des pertes matérielles et humaines. Selon la définition de certains professionnels de cette industrie, l'assurance du risque politique procède de la nécessité de couvrir les pertes financières associées aux échanges commerciaux transfrontaliers et aux opérations d'investissement découlant de l'ingérence des gouvernements. Le risque politique peut en effet englober l'éventualité de voir un gouvernement souverain hôte prendre, de manière inattendue, l'initiative de changer les règles régissant le fonctionnement des entreprises.

La finalité du paiement d'une assurance est de couvrir la détérioration/destruction des propriétés et des biens / éléments d'actifs (notamment par le feu), l'interruption des activités économiques (les frais permanents ou la perte complète des bénéficiaires), et parfois la responsabilité juridique. Les limites (relatives à la couverture et à l'espace territorial) et les excès sont, d'une manière générale, intégrés dans les contrats.

Parmi les autres dommages/pertes qui peuvent être couverts figurent :

- L'expropriation ou la confiscation d'actifs par les gouvernements

- La dépossession des tiers de leurs biens par les gouvernements ou le refus de respecter les contrats
- L'inconvertibilité des monnaies étrangères ou l'impossibilité de rapatrier les fonds

Les pertes/détériorations matérielles découlant des cas suivants sont, le plus souvent, exclues de la couverture, à savoir :

- La rançon
- Les composants nucléaires/biologiques/chimiques
- La pollution
- Les amendes et les pénalités
- Les menaces ou les fausses nouvelles sans rapport avec le risque politique
- La discrimination
- Les menaces politiques en dehors d'un rayon donné
- La guerre

Pour alimenter les débats qui seront engagés dans le cadre de cette présentation, la définition des risques politiques englobera les émeutes découlant du terrorisme, les grèves et toutes formes d'insurrection civile qui se dérouleront à l'intérieur des frontières d'un pays et dont le gouvernement du pays n'est pas nécessairement l'initiateur. En raison du fait que la plupart des économies mondiales connaissent leur prospérité dans les systèmes politiques fondés sur la démocratie, les risques associés à la liberté d'expression (notamment les grèves, l'agitation sociale, les violences électorales, les émeutes à connotation alimentaire, les protestations contre les politiques gouvernementales) deviennent imminents. Pour cette raison, la fourniture des services d'assurance et de réassurance pour les particuliers et pour les entreprises contre ces risques devient un impératif fondamental. Le thème des risques politiques qui sera au centre de ce débat s'inscrit dans cette perspective.

Les investisseurs étrangers quel que soit le pays où ils se trouvent sont exposés à de multiples risques financiers directement ou indirectement en rapport avec les risques

politiques. Les modifications subites des lois et règlements, les éclatements de guerre, l'émergence inattendue de la violence politique, et des évènements similaires peuvent mettre les créanciers (les personnes physiques et les entreprises) dans l'incapacité d'honorer leurs dettes. En raison de l'existence indéniable de ces risques, l'assurance risque-crédit a été spécialement créée dans le but évident de couvrir les sinistres consécutifs aux évènements politiques.

La plupart des compagnies internationales considèrent que ce genre de risque-crédit est pratiquement incontournable pour tout investisseur tenté de placer ses ressources dans les marchés des pays émergents. Si, par exemple, une compagnie internationale ou un organisme international placent leurs fonds dans un projet en Afrique, ils sont en droit d'exiger les garanties relatives au remboursement de leur argent, en cas de faillite de leur projet, des suites de troubles politiques. L'assurance risque-crédit peut contribuer à protéger la compagnie. La protection contre le défaut de paiement pour des raisons non politiques peut ou ne peut pas être garantie dans le cadre de telles mesures. Vous trouverez en annexe du présent document la notation des risques financiers par pays (la notation de l'environnement économique et du pays) :

## **1.2. Caractéristiques des Risques Politiques**

Les évènements de nature politique sont, d'une manière générale inhabituels et le plus souvent imprévisibles. Il convient toutefois de signaler qu'un seul événement peut entraîner, notamment dans le cas des assurances, des sinistres d'une ampleur hors de mesure. C'est la raison pour laquelle la plupart des risques politiques (le terrorisme, à titre d'exemple) sont classés parmi les risques catastrophiques et la souscription des risques de cet ordre nécessite la mobilisation d'un volume important de capitaux.

Le trait commun des risques politiques est la concentration, là où des événements similaires (coordonnés la plupart du temps) adviennent à différents endroits de manière simultanée. L'exemple du genre encore présent dans les esprits est l'éclatement, au courant de la même période des émeutes de la faim en Afrique, en Asie et dans plusieurs pays d'Amérique pendant la récession économique de 2008.

Lorsqu'on procède à l'analyse des risques politiques (et tel semble être le cas avec d'autres risques catastrophiques), les accumulations géographiques, le plus souvent sont d'une importance fondamentale. De ce fait, les grands centres commerciaux (les lieux habituels pour les courses et les divertissements, les mines, les raffineries de pétrole, etc) sont habituellement des zones d'un très grand intérêt que toute analyse d'exposition aux risques doit prendre en compte.

### **1.3. Risques Politiques – Evénements Mondiaux et Leurs Impacts**

Les attentats du 11 Septembre 2001 contre les Tours Jumelles du World Trade Centre et le Pentagone constituent l'événement le plus mémorable de ces dernières années. Le montant des sinistres assurés résultant de ces attaques terroristes a été de 32,5 milliards de dollars. Les principales sources de sinistres ont été classées dans les catégories suivantes : l'interruption des activités économiques, les dommages matériels et la responsabilité civile. .

Au nombre des autres événements inoubliables figurent :

- Les attentats à la bombe des trains de Madrid en 2004
- Les attentats à la bombe du train de Bombay en 2006
- Les attentats à la bombe du Taj Mahal en 2008
- Les émeutes en France, 2005 dont les dégâts ont été chiffrés à plus de 250 millions de dollars
- Les manifestations à Haïti, en 2008, sur fond de crise alimentaire
- La crise des Tortillas (galettes/plat national) au Mexique en 2007

#### **1.4. Risques Politiques – Afrique**

L'Afrique n'a pas été épargnée par les actes de terrorisme et les émeutes. En Afrique du Sud, nous avons enregistré bien des cas où les passagers en colère ont incendié des trains entiers et même des gares, ce qui a entraîné d'énormes pertes pour les compagnies d'assurances.

Les évènements remarquables dont l'Afrique a été le théâtre sont :

- Les émeutes consécutives aux élections générales du Kenya en 2007
- Les attentats à la bombe en Algérie en 2007
- Les attentats à la bombe contre l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Kenya en 1998
- La saisie de Mekles Africa par le gouvernement du Zimbabwe en 2009
- Les émeutes en rapport avec la pauvreté au Sénégal en novembre 2007

#### **1.5. Impact sur les Economies**

Sur le plan social et économique, les risques politiques comportent des impacts très profonds à l'échelle mondiale. Le risque politique peut avoir des répercussions sur un certain nombre d'activités économiques clés d'un pays au nombre desquelles :

- La bourse des valeurs mobilières
- La croissance économique
- La confiance des consommateurs
- Les investissements directs étrangers

La destruction du patrimoine physique (actifs immobiliers) selon les estimations de la Comptabilité publique américaine a été de l'ordre de 14 milliards de dollars américains pour

les entreprises privées et de 1,5 milliard de dollars pour les administrations publiques et les collectivités locales.

Le risque politique peut perturber les mouvements de trésorerie à travers des réglementations discriminatoires ainsi que les investissements, du fait de l'expropriation.

## **2. PERSPECTIVE MONDIALE EN MATIERE D'ASSURANCE / DE REASSURANCE DU RISQUE POLITIQUE**

### **2.1. La Réponse Mondiale Au Risque Politique**

En raison de divers évènements politiques (et parfois non politiques), de nombreux pays sont convenus de mettre sur pied des pools (structures communes) de gestion des risques en vue de couvrir les compagnies locales et les personnes physiques. Le tableau ci-dessous indique le nombre de pools d'assurances créés depuis un certain nombre d'années.

Au lendemain des attentats à la bombe du 11 septembre 2001, la plupart des gouvernements des marchés d'assurances des pays développés ont imposé la couverture des risques politiques et des risques liés au terrorisme. Le régime d'assurance de l'Australie en matière de couverture contre le terrorisme a été lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2003. Il s'applique aux propriétés à utilisation commerciales en Australie et aux pertes associées résultant de l'interruption d'activités et des contentieux en matière de responsabilité civile. Le régime prévoit la couverture des risques de terrorisme à travers certaines catégories de couverture. La première parmi les principales catégories de couverture est fournie par un pool financier (prévu au départ pour accumuler 300 millions de dollars américains), financé par des primes de réassurance. Les ressources du Pool sont complétées par une ligne de crédit de 1 milliard de dollars souscrite par le gouvernement qui, par la suite, a offert une garantie de 9 milliards de dollars.

Les programmes gouvernementaux antiterroristes existent dans 8 des pays de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) - l'Australie, l'Autriche, la

France (GAREAT), l'Allemagne (Extremus), les Pays-Bas, l'Espagne, la Grande Bretagne et les Etats Unis d'Amérique (TRIA). Tous ont adopté un plafond de franchise obligatoire au niveau du risque le plus bas, la coassurance au niveau du risque moyen, et la couverture complète au niveau le plus élevé du risque. La création de tous ces pools date du lendemain du 11 septembre 2001, à l'exception de :

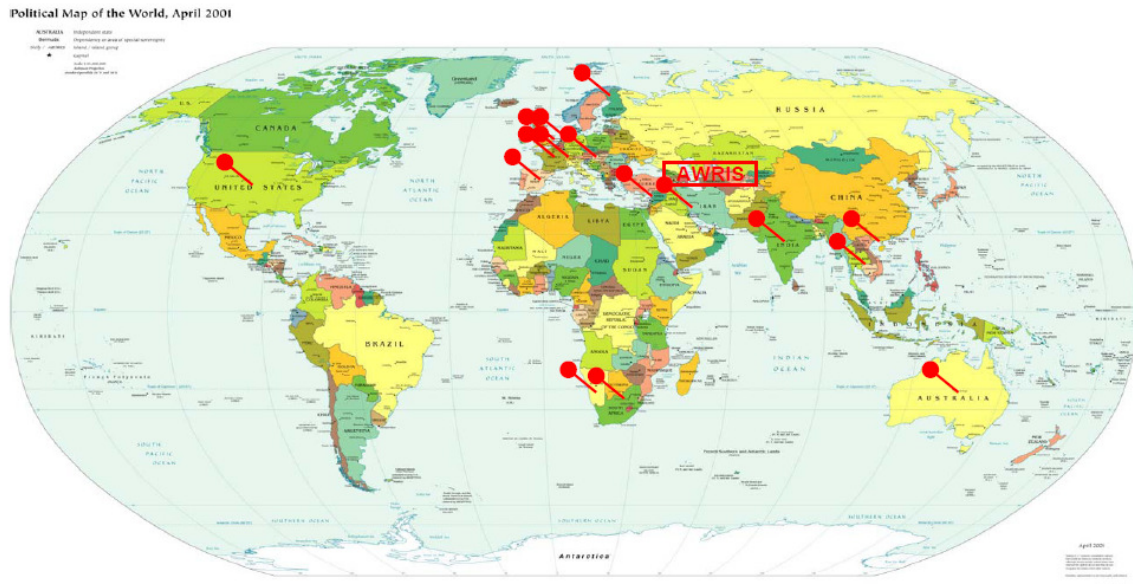
- L'Espagne où les risques de terrorisme sont couverts par un consortium de Compagnies d'Assurances Consorcio de Compensacion' de Seguros (CCS)
- En Grande Bretagne où existe depuis 1993 un Pool de Réassurance (Pool Re) créé en réponse aux activités terroristes de l'IRA (Armée Républicaine Irlandaise).

Le tableau ci-après reprend les noms de certains des Pools dont la création est antérieure à 2002 :

1941	Consorcio (Espagne)
1961	PTCF (Israël)
1979	SASRIA (Afrique du Sud)
1981	AWRIS
1993	Pool Re (Grande Bretagne)
2002	FTIP (Etats Unis – créé dans le cadre de TRIA)

Source: Hannover Re

La carte ci-dessous indique les divers Pools actuellement opérationnels à travers le monde:



Source: Hannover Re

La finalité de ces pools est de doter les marchés d'assurances respectifs des capacités leur permettant de gérer les risques politiques (notamment les risques de terrorisme). Ces pools où le secteur des assurances est chargé de la souscription des contrats sont généralement financés par les gouvernements. Dans certains cas, ces pools bénéficient des garanties du gouvernement.

En plus de ces pools spécialisés dans la gestion commune des risques, il existe aujourd'hui, à travers le monde, des compagnies de réassurances qui souscrivent des risques politiques. Selon le Rapport Marsh publié en janvier 2009, le risque terroriste actuel, à travers le monde, est évalué à un peu moins de 3,1 milliards de dollars. Par ailleurs, il existe dans les marchés internationaux des capacités de souscription nettement plus importantes pour d'autres catégories subsidiaires de risque politique.

Il s'avère donc que le monde dispose à l'heure actuelle de capacités suffisantes pour gérer le risque politique. Malheureusement, la suite du rapport nous permettra de constater que ces capacités ne sont pas facilement accessibles à certains marchés d'assurances.

## **2.2. Le Marché Africain**

Au fur et à mesure que certaines économies africaines ont maintenu un rythme de développement accéléré, les marchés d'assurances et de réassurances ont progressivement pris de l'envergure. Il existe également en Afrique quelques compagnies d'assurances qui souscrivent les risques politiques.

Les compagnies d'assurances exerçant leurs activités en Afrique sont bien conscientes de la nécessité d'offrir à la clientèle des services d'assurance et de réassurance des risques politiques. La demande pour ce type de produit est vaste, mais force est de constater que l'offre demeure encore très limitée.

Ces compagnies qui sont affiliées à d'autres organismes d'assurances et de réassurances de réputation internationale placent leurs risques politiques sur le marché de Londres par l'intermédiaire des sociétés de courtage. Les capacités de souscription des compagnies africaines d'assurances et de réassurances sont encore très limitées.

Pour les compagnies africaines d'assurances et de réassurances qui parviennent à gérer leurs risques à partir de Londres ou d'autres marchés, les taux qui leur sont offerts tout simplement exorbitants. Les études comparées menées dans ce cadre précis ont permis de conclure que les taux de couverture des risques politiques dans les marchés des pays en développement sont, en moyenne, 3 fois plus élevés que dans les économies développées. Ceci est dû en partie au manque de l'offre et à la présomption souvent erronée que le profil du risque, dans tous les pays africains, est élevé.

Beaucoup d'entreprises et de personnes physiques n'ont pas accès à l'assurance de risque politique. Même pour les entreprises qui parviennent à placer leurs risques sur les marchés étrangers, les difficultés de communication entravent le déroulement harmonieux de leurs activités. La lenteur des réponses à certaines demandes, les renouvellements tardifs des contrats et la lenteur caractéristique du règlement des contentieux sont incroyables.

### **3. LES BESOINS DE L'AFRIQUE EN MATIERE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE DES RISQUES POLITIQUES**

L'amélioration de la disponibilité de l'assurance des risques politiques dans un territoire donné renforcera la confiance des entrepreneurs désireux d'investir dans ce pays. Ceci aboutira à l'amélioration des activités économiques de ce pays. Ce principe s'applique tout particulièrement à l'Afrique, qui est généralement perçue comme un risque politique sans grand intérêt.

Je crois qu'il est urgent de créer en Afrique des organismes en mesure de gérer les risques politiques. Ceci améliorera l'accès aux assurances, notamment pour les clients non affiliés aux compagnies internationales d'assurances et de réassurances.

En plus de la nécessité d'un renforcement des capacités, il convient également de relever le niveau des connaissances en matière d'assurance des risques politiques. Cet objectif est facile à atteindre et requiert tout simplement des investissements dans le développement des talents des agents locaux et dans les structures et les procédures visant à partager les connaissances et les expériences entre différents pays.

Les compagnies d'assurances et de réassurances basées en Afrique ont une perception très claires des risques auxquels sont confrontés les compagnies locales. Ceci conduira à l'amélioration des souscriptions et à la baisse des tarifs proposés aux clients dans des territoires à faible risque. La marge de manœuvre nécessaire pour adapter les produits aux besoins des clients uniques sera également plus grande.

La gestion sur place (en Afrique) d'une partie du risque entraînera probablement la diminution des charges administratives et cette baisse se traduira certainement par l'amélioration des tarifs.

De toute manière, le placement d'une partie des risques politiques de l'Afrique dans les marchés internationaux est incontournable. Lorsque cette occasion se présente, toutes les dispositions doivent être prises pour redoubler nos capacités de négociation et parvenir à obtenir, dans le mieux de nos intérêts, de meilleurs tarifs pour nos clients.

Les risques politiques resteront, de tout temps, un facteur commun dans les démocraties émergentes, notamment au regard de la récession économique qui tend à accroître la disparité énorme qui existe entre les nations riches et pauvres. Si l'Afrique parvient à mettre en place une

structure de gestion centralisée de ses risques politiques, cette dernière sera en mesure de créer la diversification interne des risques au sein du continent.

## **4. LE MODELE DE SOLUTION PRECONISEE PAR LA SASRIA**

### **4.1. Présentation générale**

En Afrique du Sud, la SASRIA est la société d'assurances spécialisée dans la couverture des risques politiques. La création de la SASRIA Limited date de 1979, en vertu des dispositions de l'Article 21 de la Loi sur les entreprises commerciales, et au terme du constat effectué, au lendemain des émeutes de 1976 et des années suivantes, de l'inexistence d'une assurance appropriée contre les risques découlant de l'activité politique.

Cet organisme est l'aboutissement d'une série de réunions entre le Gouvernement de la République Sud-africaine de l'époque et le secteur spécialisé dans la couverture des risques à court terme de l'industrie des assurances (sous les auspices de l'Association sud-africaine d'assurances). Au terme de leurs travaux, les différents partenaires sont convenus que le gouvernement serait le principal organisme chargé de réassurer, en dernier recours, les risques spéciaux, en vertu des dispositions de Loi en matière de définition des Dommages matériels et des sinistres. La SASRIA a, par la suite, été inscrite dans le Registre des Sociétés en vue de pourvoir cette couverture sur la base de non refus et de non résiliation par l'ensemble de la communauté.

Au fil des ans, ce mandat a été étendu pour couvrir les dommages découlant des émeutes non politiques, de l'agitation sociale (y compris les perturbations de travail par les ouvriers, les atteintes à l'ordre public, les troubles civils, les grèves et les fermetures temporaires des entreprises) ainsi que des pertes en matière de prêts hypothécaires et du terrorisme. Le portefeuille des primes encaissées par la SASRIA Limited est constitué d'un faible pourcentage de droits obligatoires qui lui sont reversés par les assureurs classiques à titre de contribution. La SASRIA ne souscrit aucun contrat d'assurance mais s'appuie sur un réseau de compagnies d'assurances qui lui servent d'intermédiaires en la matière.

En effet, après la création de la SASRIA Limited, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Le changement le plus significatif à cet égard a trait à la démocratisation de l'Afrique du Sud après l'émergence d'une nouvelle expérience politique en 1994, qui s'est accompagnée de nombreuses retombées. L'Afrique du Sud est, à l'heure actuelle un acteur majeur aussi bien sur la scène africaine qu'à l'échelle internationale. Aussi, la dimension tout à fait exceptionnelle de ce pays l'expose, à la fois, aux aspects négatifs et positifs de la mondialisation.

La vision, la mission et les valeurs que prône la SASRIA se présentent comme suit :

Vision:

“Etre la principale compagnie africaine d'assurances spécialisée en couverture de risques extraordinaires”

La SASRIA estime que la synergie avec les différents acteurs suivants sera absolument indispensable pour la réalisation de ses objectifs stratégiques :

- Le gouvernement sud-africain
- L'industrie sud-africaine des assurances
- Les relations avec d'autres compagnies d'assurances et de réassurances, aussi bien à l'échelon régional qu'au niveau international.

#### **4.2. Notre Principale Activité – Proposer des Produits**

Les risques assurés par la SASRIA en vertu des dispositions de la Loi N° 56 de 1989 relative à la réassurance des dommages et pertes matériels sont les suivants:

- I. toute action (initiée au nom d'une organisation, d'un organisme ou d'une personne physique, ou d'un groupe de personnes), préméditée ou orientée dans l'intention manifeste de renverser ou de soumettre à son influence tout État ou tout gouvernement ou toute administration provinciale, locale ou tribale par la force, ou par voie d'intimidation, de terrorisme ou de violence ;
- II. toute action préméditée ou orientée dans l'intention manifeste de provoquer des dégâts ou des destructions aux fins de poursuite d'un objectif, d'une cible ou de défense d'une cause politique ou d'instauration de changements sociaux ou

économiques, ou de protestation contre tout Etat, tout gouvernement, toute administration provinciale, locale ou tribale ou aux fins d'intimidation de la population, ou de toute partie de celle-ci ;

- III. toute émeute, tout mouvement de grève ou toute atteinte à l'ordre public, ou toute action ou toute activité préméditée ou orientée aux fins de déclenchement d'une émeute, d'une grève ou d'une atteinte à l'ordre public ;
- IV. toute tentative d'accomplissement de tout acte visé aux alinéas (i), (ii) ou (iii) ci-dessus ;
- V. Toute action initiée par une autorité légalement établie visant à contrôler, à empêcher ou à supprimer ou, de toute autre manière, à s'impliquer dans l'accomplissement de tout événement visé aux alinéas (i), (ii), (iii) ou (iv) ci-dessus.
- VI. Le mode de fonctionnement de la SASRIA repose sur un réseau de sociétés d'assurances spécialisées dans la couverture des risques à terme (des agents généraux et des courtiers des compagnies d'assurances)

### **4.3. Etats de Services**

#### **4.3.1. Première Compagnie d'Assurance de Risques Politiques en Afrique**

La SASRIA qui cumule déjà 30 ans d'existence et d'expérience, est en effet la pionnière de l'assurance du risque politique en Afrique. En raison de la croissance du terrorisme, la plupart des pools d'assurance et de réassurance des risques politiques dans le monde s'inspirent du modèle mis en place par la SASRIA.

#### **4.3.2. Le Modèle d'Entreprise Compétente**

Le monopole de la SASRIA est légiféré par les Lois suivantes :

- Les dispositions de la Loi No 56 de 1989 relative à la Réassurance des Dommages et Sinistres Matériels, en vertu des amendements de

- La Loi No 65 de 1990 relative à la Réassurance des Dommages et Sinistres Matériels et de
- La Loi No 134 de 1998 relative à la reconversion de la SASRIA

Les dispositions de la Loi No 56 de 1989 relatives à la Réassurance des Dommages et des Sinistres Matériels définissent les risques que la SASRIA peut souscrire et interdisent aux autres compagnies d'assurances de fournir la couverture de ces risques.

La transformation de la SASRIA en société anonyme date de 1998, année de la modification de la Loi portant création de la SASRIA. L'objectif ayant sous-tendu la modification de la Loi No 134 de 1998 portant création de la SASRIA visait, entre autres, à garantir la restructuration ordonnée de l'Etat dans le secteur spécialisé des risques à court terme de l'industrie des assurances, notamment dans le cadre de la couverture des risques spéciaux et à réduire l'exposition de l'Etat aux risques. Cette loi confirme en outre que le gouvernement a accordé le statut particulier de monopole à la SASRIA qui reconnaît à cette compagnie le privilège de fournisseur unique de la couverture d'assurance pour les risques particuliers en République Sud-africaine.

Le mode de fonctionnement de la SASRIA repose sur un réseau d'agents généraux (des sociétés d'assurances spécialisées dans la couverture des risques à court terme) dont le rôle est de distribuer le coupon de la SASRIA pour son compte. Les sociétés de courtage travaillent pour le compte des agents généraux. Le titulaire de la police d'assurance (les entreprises et les personnes physiques) peut être couvert par l'intermédiaire d'un courtier ou directement par un agent général. Le mode de fonctionnement actuel de la SASRIA ne lui permet pas de traiter directement avec les preneurs d'assurance. L'agent général est un rouage très important de la stratégie entrepreneuriale de la SASRIA.

En cas de sinistre, l'organisme assuré (ou la personne physique assurée) peut introduire sa réclamation par l'intermédiaire soit d'un courtier, soit d'un agent général. L'agent général évalue le sinistre et soumet la réclamation à la SASRIA pour le compte du client. La SASRIA évalue et prend la décision, soit de payer soit de rejeter la demande de compensation/règlement. La SASRIA prend toutes les garanties nécessaires pour éviter les contentieux et les revendications avec ses clients et choisit par conséquent d'adopter une politique de règlement transparent et équitable des sinistres.

### **4.3.3. Une Entreprise Autosuffisante**

Depuis sa création en 1979, la SASRIA ne compte que sur ses propres ressources et ni le gouvernement, ni les sociétés d'assurances n'ont été sollicités pour injecter des capitaux supplémentaires dans ses activités. En effet, lors de l'application, en 1998, de la Loi relative à la reconversion de la SASRIA en Société Anonyme, cet organisme avait accumulé des réserves supérieures à 12 milliards de rands (1,6 milliards de dollars américains) qui avaient, depuis lors, été déclarés au gouvernement sud-africain, (le principal actionnaire de la Compagnie). Cette société est l'une des quelques entreprises publiques les plus rentables du pays. C'est la raison pour laquelle le gouvernement de la République sud-africaine considère la SASRIA comme un patrimoine stratégique.

### **4.3.4. Primes Abordables**

La SASRIA Limited a en effet adopté une politique de tarification absolument fidèle aux intentions initiales prônant une assiette de primes à la portée des citoyens sud-africains. Les tarifs des primes de la SASRIA sont très faibles en comparaison de ceux appliqués par d'autres compagnies intervenant dans la couverture des risques identiques. Les tarifs appliqués par l'Inde en matière de couverture des entreprises industrielles et des autres organismes relevant de diverses activités économiques sont de 0,13% et 0,22% respectivement. Le taux appliqué par la SASRIA pour la couverture du risque-incendie, au contraire, est de 0,0144% (voir, à titre de référence, la tarification appliquée par la SASRIA dans le tableau 1 ci dessous). La Lloyds donne l'impression que les Souscripteurs seront très regardants dans la couverture des immobilisations et pourraient, en fin de compte augmenter leurs tarifs actuellement en vigueur, en fonction de l'appréhension du risque. Les autorités de la Régulation Monétaire en Australie utilisent les tarifs intermédiaires qui varient entre un plancher de 2% et un plafond de 36%.

La SASRIA n'annule pas et ne refuse pas la couverture à toute personne physique ou à toute compagnie désireuse d'assurer sa propriété immobilière directement sans passer par l'agent général ou le courtier, pour les risques figurant dans son portefeuille sur la

base du profil du risque. La plupart des compagnies d'assurances ont tendance à servir à leur clientèle un préavis d'annulation de la police d'assurance lorsqu'elles constatent l'éventualité d'une récurrence des risques politiques. La SASRIA, au contraire, n'annule pas ses polices d'assurance, indépendamment de l'environnement politique éminemment défavorable ou des périodes où l'agitation semble prévaloir. Le régime de tarification de la SASRIA figure dans le Tableau 1 ci-dessous:

### Régime de Tarification de la SASRIA en Septembre 2009

<i>Produit/ Catégorie d'assurance</i>	<i>Tarif annuel en fonction de la somme assurée</i>	<i>Prime annuelle</i>
Automobile : Voiture (utilitaire, de tourisme)		20 rands (2,50 dollars)
Véhicules de transport de Marchandises		45 rands (5,6 dollars <sup>3</sup> )
Voitures de transport urbain		45 rands (5.63 dollars)
Voitures navettes et camionnettes	0,0086%	
Autobus	0,50%	
Travaux sous contrat temporaire /Location de matériel industriel	0,0072%	
Charges permanentes	0,0007% - 0,0036%	
Dommages Matériels : Incendie immeuble à usage commercial	0,044%	
Incendie immeuble résidentiel	0,0038%	
Assurance Maritime et marchandises en transit	0,0012% - 0.0144%	

Tableau 1 NB: Le taux de change officiel est de 1 dollar = 8 rands. Le présent tableau sert d'indicateur.

## 4.4. Etude de Cas – Afrique du Sud

### 4.4.1. Sinistres antérieurs à 1994

L'essentiel des sinistres survenus avant 1994 et souscrits auprès des agents généraux pour le compte de la SASRIA étaient, pour la plupart, des sinistres à motivation politique. Le climat politique qui, à l'époque, prévalait en Afrique du Sud entre 1976 et 1994 est résumé dans le tableau ci-dessous :

Juin 1976	Émeutes de la banlieue ouvrière de SOWETO ; Début de l'opposition des masses à l'apartheid.
20 Août 1983	Création du Front Démocratique Uni - une coalition composée de syndicats, d'organisations féminines et des organisations de jeunes.
Septembre 1984	Déclenchement des émeutes à Vaal Triangle; début de la rébellion dans les banlieues ouvrières.
21 Juillet 1985	Imposition de l'état d'urgence pour la première fois .
12 Juin 1986	Imposition de l'état d'urgence pour la deuxième fois et arrestation de milliers de manifestants.
Octobre 1989	Première vague de libération des Chefs du Congrès National Africain (ANC) par le gouvernement.
11 Février 1990	Libération du leader noir, Nelson Mandela au terme de 27 années de détention.
26-29 Août 1994	Élections libres et équitables en Afrique du Sud : Victoire écrasante de l'ANC qui accède au pouvoir.

Tableau 2: Source

<http://www.aforcemorepowerful.org/films/afmp/stories/southAfrica.php#timeline>

Les pertes et destructions constatées dans les années 80 et 90 ont commencé à baisser d'intensité et de fréquence avant l'ouverture des négociations de la CODESA (Convention pour une Afrique du Sud Démocratique), en raison de l'engagement constaté en faveur d'un dialogue constructif entre le gouvernement et l'ensemble des partis politiques ayant pris part à ces assises. Durant la période qui a précédé les élections en 1994, le Département chargé du contentieux était submergé de déclarations de sinistres où les populations percevaient toute propriété immobilière appartenant au gouvernement ou à un sud-africain de race blanche comme des vecteurs de défiance et de frustration.

#### **4.4.2 Risques Postérieurs à 1994**

Au lendemain des élections démocratiques de 1994, l'air du changement dans le pays a été celui de l'espérance, de la liberté et du sentiment d'appartenance à un pays dont chacun sait désormais qu'il est citoyen à part entière, et qu'il jouit des droits reconnus par l'Etat et inscrits dans la Charte des droits et la Constitution du pays.

Même si le changement a été porteur d'un certain soulagement dans les sinistres à motivation politique, la SASRIA Limited a constaté la modification des risques en fonction des localités où se produisent les sinistres. Stimulés par le sentiment d'avoir arraché leur statut de citoyens à part entière à force de grèves, les citoyens sud-africains recourent de plus en plus à l'agitation ouvrière et aux atteintes à l'ordre public et ceci est nettement inférieur aux sinistres associés au terrorisme que nous nous attendons à voir. Nous n'avons, jusqu'ici, eu à régler qu'un seul sinistre que nous pouvons classer dans le registre du terrorisme. Il a eu lieu au Cap, en août 1998, dans le restaurant Planet Hollywood. Le tableau ci-dessous est une ventilation de l'avènement des sinistres couverts par la SASRIA en fonction des localités de leur survenance :

Classification des sinistres survenus en octobre 2008

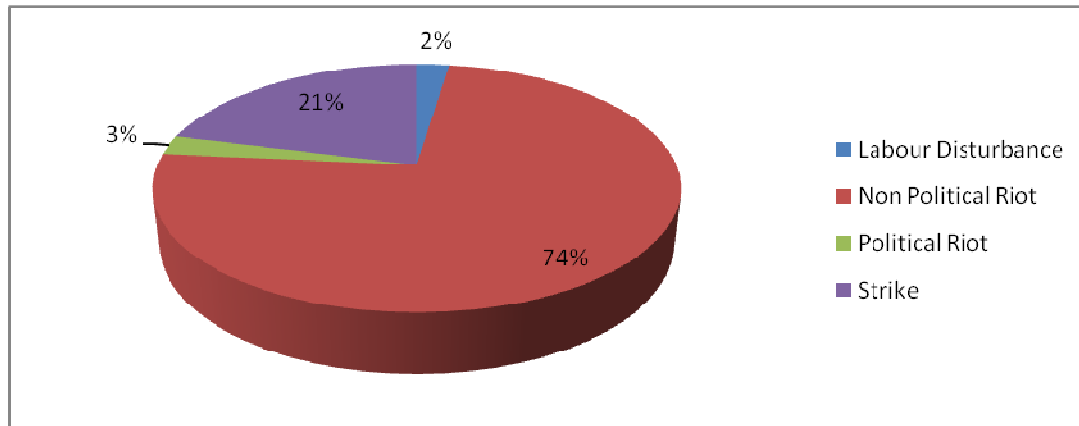


Tableau 3: Sasria 2009

Labour disturbance = Perturbation de travail

Non-Political Riot = Emeute à motivation non politique

Political Riot = Emeute à motivation politique

Strike = Grève

Le Tableau 2 indique effectivement que dans la nouvelle Afrique du Sud, les émeutes à motivation non politique occupent la majeure partie du portefeuille des sinistres de la SASRIA. La plupart des sinistres importants découlant des émeutes à motivation non politique supérieurs à 10 millions de rands étaient imputables à la destruction des biens immobiliers, à la xénophobie, aux atteintes à l'ordre public (incendie des trains) et à la grève des chauffeurs d'autobus :

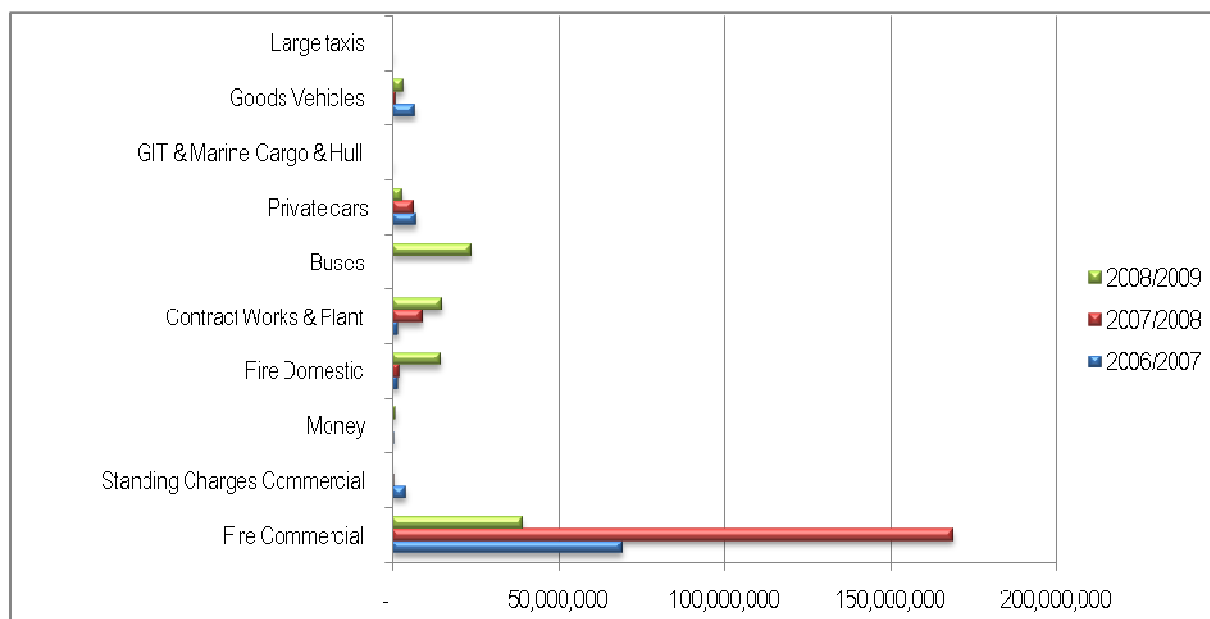


Tableau 4: Classification des sinistres par catégories d'assurance

Large Taxis = Voitures de transport urbain

Goods Vehicles = Véhicules de transport de Marchandises

Goods in Transit and Marine Cargo and Hull = Marchandises en transit, Maritime, Marchandises et Coque de Navire

Private cars = voitures de tourisme

Buses = Autobus

Contract works and Plant = Travaux sous contrat temporaire et Location de matériel industriel

Fire domestic Incendie Immeuble résidentiel

Money = Assurance de l'argent

Standing charges = Charges permanentes

Fire commercial = Incendie Immeuble à usage commercial

Tableau 4 : Le portefeuille des sinistres de la SASRIA se compose, ces dernières années, de sinistres essentiellement liés aux incendies d'immeubles à usage commercial. Les sinistres relatifs aux autobus et aux travaux sous contrats temporaires ont également été très élevés en 2008, par rapport aux années précédentes.

#### **4.4.2. Couvertures d'Evènements Spécifiques**

L'Afrique du Sud a organisé avec succès un certain nombre d'évènements internationaux au nombre desquels les Elections générales, la Coupe du Monde de Rugby en 1995, la Coupe d'Afrique des Nations en 1996, l'IPL et la Coupe du Monde prévue en 2010. Parmi tous ces évènements la SASRIA a pris toutes les mesures visant à couvrir, lors de leur déroulement, les besoins de tous les risques politiques de chaque événement autant pour les organismes que pour les particuliers.

### **5. SOLUTION PRECONISEE PAR LA SASRIA EN MATIERE COUVERTURE DES RISQUES POLITIQUES EN AFRIQUE**

#### **5.1. Présentation générale**

La consistance de nos niveaux de solvabilité nous a permis d'augmenter les capacités offertes au marché sud-africain d'assurances, à travers le renforcement des produits, y compris l'introduction des plafonds très élevés. Notre solidité financière, et c'est mon sentiment profond, nous donne la possibilité d'étendre notre couverture au-delà des frontières de la République sud-africaine. Ceci permettra de répondre au besoin urgent de création des capacités en Afrique.

Comme vous le constaterez de vous-mêmes dans les lignes suivantes, la solution que nous vous proposons englobera également les compagnies de réassurances des autres pays africains. Dans l'optique de la couverture des risques politiques, nous envisageons dans le

cadre de notre vision, la dotation de chaque marché national d'assurances des compétences et des capacités de couverture dans une perspective à long terme. Ce travail doit commencer dès maintenant.

## **5.2. Notre proposition – Première Option**

Notre première recommandation est d'associer les gouvernements et les industries nationales d'assurances et de réassurances de chaque pays à l'initiative qu'enclenchera la SASRIA relative à la mise en place, dans chaque pays, des pools de couverture des risques politiques structurés selon son propre modèle.

Le modèle d'organisme recommandé au titre de cette option figure en Annexe 1. Il pourrait se résumer de la manière suivante:

- Le gouvernement devrait mettre en place un Pool de couverture de risques régulièrement inscrit au Régistre de commerce dont la vocation est effectivement de couvrir les risques politiques.
- Les compagnies d'assurances pourront donc souscrire désormais les risques politiques et les céder au Pool des risques. Le Pool des risques pourra, par la suite, rétrocéder certains de ces risques aux compagnies locales de réassurances à hauteur de leur capacité d'acceptation et compte tenu de leurs ressources et de leur désir en matière de couverture de risque.
- Les risques que les compagnies nationales ne seraient pas en mesure de couvrir pourraient être rétrocédés à la SASRIA.
- La croissance progressive des capacités locales de couverture pourra, de fait, entraîner la réduction progressive du recours à la SASRIA pour la réassurance des risques.
- En raison de sa compétence en la matière et de son expérience, la SASRIA pourra dispenser à l'Administrateur du Pool des risques des conseils et lui apporter tout autre genre d'assistance jugée indispensable. Les conseils pourront porter sur les aspects suivants :
  - La souscription et la tarification

- Les besoins en matière de systèmes informatiques
- Les besoins en personnel
- Les services de modélisation financière et autres provisions actuarielles

Les préalables indispensables pour la réussite d'un tel arrangement sont les suivants :

- La mise à contribution du gouvernement et des industries nationales d'assurances et de la réassurance
- Le gouvernement pourrait avoir besoin de voter une loi précisant les compétences (pouvoirs) et les obligations du Pool des risques

### **5.3. Notre Proposition – Deuxième Option**

Comme nous pouvons le constater, la Première Option pourrait, sur le plan administratif, s'avérer onéreuse. La Deuxième Option pourrait, pour certaines raisons bien précises, servir de recours lorsque la Première Option est inapplicable.

Dans cette alternative, nous recommandons aux compagnies d'assurances de se constituer en Pool de risques. Le Pool de risques ainsi constitué fonctionnera, avec le concours de la SASRIA, comme une compagnie d'assurances régulière spécialisée dans la couverture des risques politiques. La compagnie de réassurances (une société de portefeuille/holding) pourrait réassurer certains des risques souscrits par le Pool des risques et rétrocéder le reste à la SASRIA. La SASRIA, une fois de plus a des conseils à proposer pour la mise en place et la configuration de ce Pool de risques.

En dehors de ces pools locaux, la SASRIA pourra fournir des capacités de réassurance à toute compagnie désireuse de proposer une telle couverture à sa clientèle et l'insérer dans les termes de son mandat. Cette formule permet de garantir qu'il n'y aura pas de sélection. Cette option, ce qui est tout à fait naturel, dépendra également du niveau spécifique de

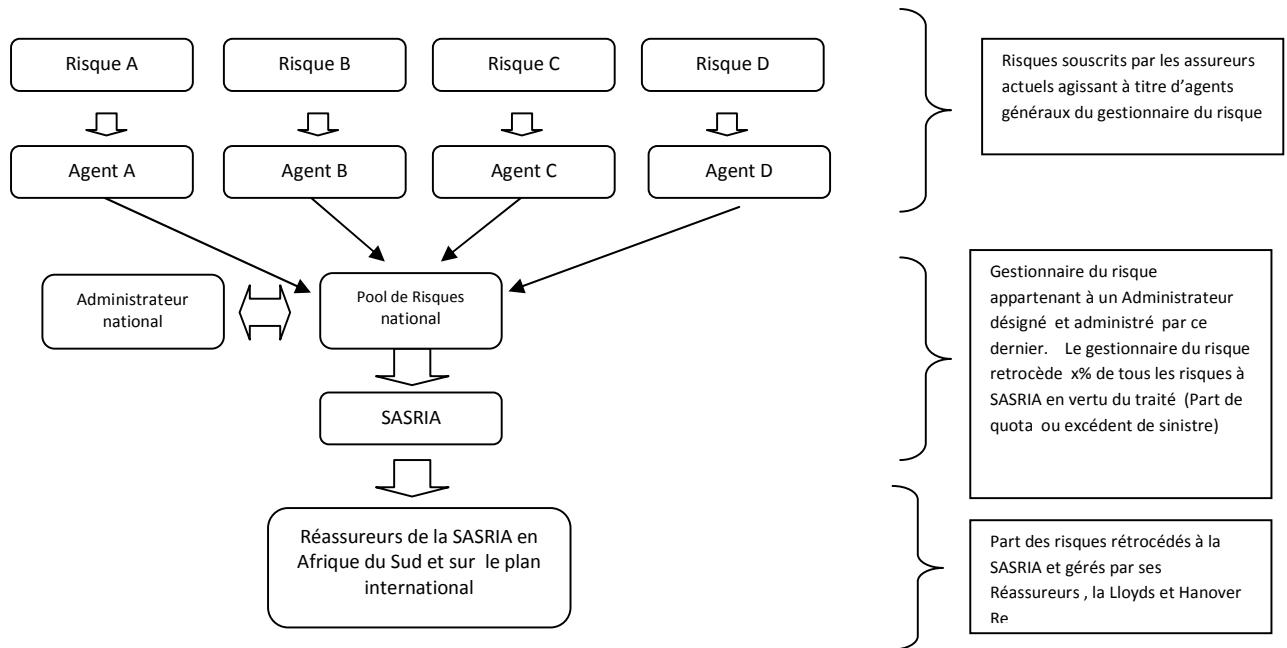
participation de chaque pays qui garantira les volumes de souscription et permettra, par conséquent, de baisser à long terme le tarif des primes.

La SASRIA est prête à ouvrir les discussions avec tout pays ou toute organisation soucieuse de mettre en place ce genre de couverture de risques. Notre équipe est entièrement à votre disposition.

Je vous remercie

## Annexe 1

### Modèle de Pool de Réassurance des Risques Politiques Proposé par la SASRIA



## Annexe 2

### Tarification du risque politique dans les pays africains

La présente échelle de classification du risque politique dans les pays africains a été mise au point par l'Agence de Notation COFACE :

<b>A1</b>	La situation politique et économique est très bonne. L'environnement commercial est de bonne qualité et a une répercussion positive sur le comportement des entreprises en matière de paiement des créances. La probabilité de défaut de paiement des créances par les entreprises est, en moyenne, très faible.
<b>A2</b>	La situation politique et économique est bonne. L'environnement commercial est généralement stable et porteur mais gagne, toutefois, à être amélioré. Le défaut de paiement des créances par les entreprises est, en moyenne, faible.
<b>A3</b>	Les changements, dans l'ensemble, sont positifs, mais l'instabilité de l'environnement politique et économique peut se répercuter sur le comportement des entreprises en matière de paiement de leurs créances. Les conditions d'un environnement commercial foncièrement sécurisé peuvent, toutefois, aboutir à des difficultés occasionnelles pour les compagnies. La probabilité de défaut de paiement des créances par les entreprises est, en moyenne, tout à fait acceptable.
<b>A4</b>	Les perspectives quelque peu branlantes du contexte politique et économique et d'une certaine instabilité de l'environnement commercial peuvent se répercuter sur le comportement des entreprises en matière de paiement de leurs créances commerciales. La probabilité de défaut de paiement des créances est, en moyenne, encore acceptable.
<b>B</b>	Les incertitudes politiques et économiques ainsi que les conditions de temps en temps difficiles de l'environnement commercial peuvent avoir des répercussions sur le comportement des entreprises en matière de paiement des créances. La probabilité de défaut de paiement des créances est appréciable.
<b>C</b>	Les perspectives du contexte politique et économique sont très incertaines. Par ailleurs, l'environnement commercial présente des faiblesses inquiétantes susceptibles d'avoir un impact très négatif sur le comportement des entreprises en matière de paiement des créances. La probabilité de défaut de paiement des créances par les entreprises est élevée.
<b>D</b>	La situation à haut risque sur le plan politique et économique et les difficultés prononcées de l'environnement commercial peuvent avoir un impact sérieux sur le comportement des entreprises en matière de paiement des créances. La probabilité

	de défaut de paiement des créances par les entreprises est très élevée.
--	---

Tableau 4: Notation du risque politique dans les pays africains

### 12.3 Notation des pays africains

Le présent tableau indique l'échelle de notation de l'ensemble des pays africains de A1 à D

<b>AFRIQUE</b>	<b>Notation de l'environnement commercial</b>	<b>Notation du pays</b>
Botswana	A3	A2
Maurice	A3	A3
Namibie	A4	A3
Afrique du Sud	A3	A3
Maroc	A4	A4
Bénin	C	B
Cap Vert	B	B
Gabon	C	B
Lesotho	C	B
Mali	C	B
Mozambique	D	B
Sénégal	B	B
Tanzanie	D	B
Angola	D	C
Burkina Faso	C	C
Cameroun	C	C
Congo	D	C
Djibouti	D	C
Ethiopie	D	C
Ghana	C	C
Kenya	C	C
Mali	C	C
Mauritanie	C	C

Niger	D	C
Sao Tome	D	C
Togo	D	C
Ouganda	C	C
Zambie	C	C
Burundi	D	D
République Centrafricaine	D	D
Tchad	D	D
République Démocratique du Congo	D	D
Guinée Equatoriale	D	D
Guinée	D	D
Guinée Bissau	D	D
Côte d'Ivoire	C	D
Liberia	D	D
Malawi	D	D
Nigeria	D	D
Rwanda	D	D
Sierra Leone	D	D
Soudan	D	D
Zimbabwe	D	D

Tableau 5: Notation du Risque Politique dans les Pays Africains